

# Marie BESNARD

## Empoisonneuse ou Bonne Dame de Loudun

A la sortie de la seconde guerre, Loudun est une petite ville de 5000 âmes, engourdie dans un provincialisme rural. Comme partout en France, l'Occupation a laissé des traces avec les délations, les trahisons, les jalousies. Les règlements de comptes entre pétainistes et gaullistes avec les évènements sanglants dans le Loudunais en 1943 marquent encore les esprits. Après le départ des mosellans réfugiés d'Audun-le-Tiche arrivés en 1940, la ville qui a reçu le Général de Gaulle en 1946, a retrouvé ses cancans, ses jalousies et aussi les rancœurs nées du marché noir qui durant l'occupation a enrichi les paysans...

C'est dans cette atmosphère grisâtre qu'éclate l'affaire Maire Besnard qui va mobiliser l'attention du monde pendant 12 ans.

## Vie de Marie Besnard

### Période paysanne

Marie Davaillaud naît le 15 août 1896 à St Pierre de Maillé dans la ferme paternelle de la Barquinotterie située au hameau Les Liboureaux (lieudit où logeait le bourreau de la petite ville limitrophe d'Angles sur l'Anglin) sur l'autre rive de l'Anglin au nord-est du département de la Vienne. Les départements de l'Indre et d'Indre et Loire sont tous proches et Loudun est à environ 80 kms. Atteinte de fièvre typhoïde, Marie Davaillaud interrompt ses études à l'âge de 12 ans et va aider maintenant ses parents aux travaux de la ferme. En 1914, elle s'éprend de son cousin Auguste Antigny dont la santé fragile lui évite de partir à la guerre. En avril 1920, elle l'épouse et le couple se loue, lui comme jardinier, elle comme cuisinière chez les Martin au château des Binious.



Après la dureté de la vie à la ferme, Marie apprécie cette vie plus facile et selon elle ce fut sa période de vie la plus heureuse.

**Auguste Antigny et Marie Besnard**

Le 1er juillet, 1927 Auguste meurt d'une angine de poitrine. Fin de la période paysanne,

### Période citadine

Une cousine du côté de son défunt mari, Pascaline Vérité, invite Marie à Loudun pour l'aider à oublier son deuil. C'est là, rue du Collège qu'elle fait la connaissance de Léon Besnard. Ce beau parleur, séducteur de chef-lieu de canton, propriétaire aisé mais âpre au gain tourne le dos à Pascaline et est au mieux avec la jeune veuve Marie Antigny. Ce manège déclenche la jalousie d'une Pascaline délaissée, supplantée et bientôt c'est la haine qui s'installe entre les 2 femmes. Le 12 août 1929, mariage à Loudun de Marie et de Léon mais les parents de l'époux n'approuvant pas cette union n'assistent pas à la noce. Devant notaire, les nouveaux

époux rédigeant un testament érigeant le conjoint survivant, héritier de tous les biens du ménage.



Les Besnard travaillant dur en gérant leurs patrimoines mènent une vie tranquille de bourgeois à Loudun, faubourg de la porte de Mirebeau. Crise économique, Front populaire, Occupation, Libération... Le temps s'écoule, aucune naissance mais la réussite matérielle du couple suscite la convoitise et les ragots.

Il y a bien des morts dans l'entourage des Besnard ! De 1927, date de la mort de son

premier mari à 1945 on en dénombre onze. Pas du fait de la guerre mais de maladies, tuberculose, d'embolie pulmonaire, congestion cérébrale, urémie et même le suicide de la sœur de Léon, le tout avec héritages à la clef. On jase...

## L'enchaînement des évènements

### Mort de Léon Besnard

Le 25 octobre 1947, Léon Besnard, 55 ans décède à Loudun d'une urémie foudroyante. L'été 1947 est caniculaire et le millésime a laissé de bons souvenirs aux amateurs de vin. Léon supporte mal les chaleurs, il est souvent fatigué, mange peu, vomit et s'essouffle pour un rien. Consulté, le Dr Galois médecin de la famille diagnostique une angine de poitrine. Peu de temps après, lors d'un repas pris aux Liboureaux dans la ferme de Marie, Léon est pris de violents vomissements et doit revenir à Loudun où il garde la chambre jusqu'à son décès. Marie est préoccupée mais est aidée dans son rôle de garde malade par une amie du couple, Louise Pintou.

Cette bavarde postière nommée à Loudun en 1941, habite dans la maison voisine que Léon Besnard lui loue et aime bien faire son intéressante. Une liaison affective, plus ou moins tolérée par Marie, rapproche Léon et Louise et explique sa présence au chevet du malade et elle assiste aux derniers moments de Léon. Le Dr Galois signe le permis d'inhumer avec comme cause de la mort « Urémie foudroyante ». L'enterrement à lieu à Loudun



**Louise Pintou, l'amie des Besnard**

### Début de l'affaire

Le 1<sup>er</sup> novembre 1947 (une semaine après le décès de Léon), Louise Pintou est en visite chez les frères et la sœur Massip, tous célibataires, dans leur château délabré des Montpensier à

Vézières à une douzaine de kilomètres de Loudun. Après le repas, on cause et Louise Pintou se laisse aller aux confidences et révèle que peu avant de mourir Léon lui aurait dit qu'il y avait un liquide bizarre dans la soupe que lui avait servi sa femme.



Auguste Massip, ingénieur des Ponts et Chaussées, ayant fait sa carrière dans les colonies, est un personnage excentrique, amateur de romans policiers. Cherchant dans son dictionnaire médical il trouve que les symptômes d'empoisonnement à l'arsenic correspondent à ceux qu'auraient constatés Louise Pintou qui ayant fait part de ses soupçons au Dr Galois assisté du Dr Chauvenet, le Dr Galois ne l'aurait pas cru lui disant « *et puis quoi encore* »

### **Auguste Massip, l'accusateur**

Auguste Massip se voit en justicier et dès le 4 novembre il écrit au juge de Loudun pour dénoncer l'empoisonnement. L'enquête des gendarmes conclut le 22 novembre que Louise Pintou est une neurasthénique, elle a été internée pour troubles

nerveux et qu'Auguste Massip est un illuminé. L'affaire est classée, mais les ragots, la rumeur circulent. Le grand air de la calomnie...

Le 17 octobre 1948, le château de Montpensier, la demeure des Massip est la proie de flammes, et Auguste Massip est persuadé que c'est là une vengeance de Marie Besnard pour l'avoir accusée. L'enquête prouvera que c'est le fils du fermier voisin qui en jouant avec une bougie a mis le feu. Obnubilé par ses chimères, Auguste Massip attentera un procès au père et est persuadé que Marie Besnard est une sorcière.



### **Château de Montpensier vers 1950**

Le 14 janvier 1949 la mère de Marie âgée de 87 ans décède de la grippe dite italienne (elle a pris le relais de l'espagnole de 1918-1919 et sera suivie par toute la série des gripes dites asiatiques). Le 5 février la maison où loge Louise Pintou est cambriolée sans que rien n'ait été dérobé. Etrange...

## **L'accusation reprend**

Le 4 mai 1949, soit 18 mois après la première accusation, Louise Pintou accuse à nouveau, bien qu'elle se soit déjà rétractée. Auguste Massip porte plainte, cette fois, auprès du procureur de Poitiers

Le 5 mai, une information judiciaire contre X est ouverte et l'instruction est confiée au juge d'instruction Pierre Roger âgé de 25 ans. Il ordonne l'inhumation du corps de Léon le 11 mai 1949 en présence de sa veuve.

Marie Besnard est arrêtée le 22 juillet 1949 et écrouée à la prison de la Pierre Levée à Poitiers. Elle restera en prison pendant 57 mois.

Les choses s'emballent, le nombre de morts suspects s'élève à 13 et fin juillet 1949, 12 nouveaux cadavres sont inhumés à Loudun et St Pierre de Maillé. Les enquêtes sont conduites par le commissaire Noquet de la PJ de Limoges assisté de l'inspecteur Normand. Persuadés ainsi que le juge d'instruction de la culpabilité de Marie Besnard ils n'hésitent pas à utiliser de basses manœuvres de police. Ainsi sa codétenue Marie Lou, prostituée la manipule en lui faisant miroiter une évasion par un gang marseillais si elle écrit un papier « je suis coupable », le gang ne s'intéressant pas aux innocents...

La rumeur, la presse, tout le monde croit à l'empoisonnement. Le dossier est maigre et repose sur les dires de Louise Pintou, les accusations d'Auguste Massip. Le juge n'a toujours pas d'aveux et il compte sur les analyses confiées au seul Dr Béroud, expert réputé de Marseille car il a refusé la contre-expertise demandée par les avocats de Marie Besnard.

## Le procès de Poitiers 1952

Après 2ans et 7 mois d'instruction, le 20 février 1952 à Poitiers dans l'ancien palais des ducs d'Aquitaine, s'ouvre devant la cour d'assises de la Vienne, le procès de l'empoisonneuse de Loudun.



Plus de 90 témoins défilent à la barre. Rien de concret, des ragots des propos insignifiants, des calomnies.

**Poitiers 1952**  
**L'accusée,**  
**ses avocats**

Arrive la déposition du Dr Béroud. Maître Gautrat, un des trois avocats, qui s'est beaucoup documenté sur l'arsenic crée le trouble devant la Cour, en relatant les modalités suspectes du transport des bocaux scellés recueillant les prélèvements faits dans les cimetières. Ainsi la caisse les contenant n'ayant, elle-même, pas été scellée et des 10 bocaux expédiés, 11 sont réceptionnés à Marseille. Le contrôle n'a pas été mené directement par le Dr Béroud.

**Dr Béroud et ses tubes**



Arrive le clou du procès avec l'échange entre Me Gautrat et l'expert le Dr Béroud.

Me Gautrat « ...quand vous avez employé la méthode de Marsh qui laisse sur les éprouvettes des cercles de substance ... vous avez dit que votre œil suffisait et que vous détectiez cela du regard. Alors voici 6 tubes de mélanges avec des traces toxiques. Je vous pose une question. Lesquels de ces tubes contiennent de l'arsenic ? »

Moment de suspens, après examen des tubes par Le Dr Béroud, celui-ci dit, montrant 2 tubes «Je crois que ce sont ces deux-là »

Me Gautrat « J'aime mieux vous le dire tout de suite, aucun n'en contient ce sont tous des anneaux d'antimoine »

« Dr Béroud vous êtes jugé » s'écrit Me Hayot un des avocats de la défense.

Tumulte dans la salle d'audience, la séance est levée.

Des experts de haut niveau appelés par la défense dénoncent les faiblesses incompréhensibles du Dr Béroud. La Cour ordonne d'effectuer de nouveaux prélèvements et confie l'analyse toxicologique à 3 experts parisiens.

Au Palais de Justice de Poitiers c'est la confusion, l'instruction et l'accusation ont été ridiculisées



Pour le Président Favart « le dossier n'est qu'un ramassis de ragots ».et il remet le procès.

## L'instruction continue - Nouvelles expertises

Les experts nommés par la Cour de Poitiers, le Pr Griffon, les Dr Fabre et Kohn-Abrest assistent le Pr Piedelièvre. Prélèvements de terre des cimetières et de restes de défunts anciens, sans famille. 50 bocaux de ces prélèvements sont répartis entre eux. 2 méthodes sont utilisées. Celle de Griffon, à la mode à l'époque où on introduit des cheveux dans la pile atomique du Fort de Chatillon et où un compteur Geiger permet de déceler les radiations arsenicales et même de préciser la date d'absorption.

Janvier 1953, remise du rapport des experts. Maintenant seuls 6 cadavres sur 13 sont suspects mais la défense y relève des anomalies avec notamment les quantités d'arsenic qui varient selon le procédé d'analyse. Avec le Pr Griffon on trouve des doses massives d'arsenic alors qu'avec le Dr Kohn-Abrest il n'y a aucune trace. Devant ces contradictions, le Pr Piedelièvre ne peut conclure, lui faisant dire « de l'arsenic il y en a trop et cela m'inquiète » et déclare ne pas être en mesure de percer le mystère de l'agression toxique.

Pour éviter des heurts entre le Parquet de Poitiers et les avocats parisiens (Me Hayot et Gautrat) la Cour de Cassation décide de déporter le jugement devant les Assises de la Gironde à Bordeaux

## Premier procès de Bordeaux 1954

15 mars 1954 : Procès de Bordeaux avec 14 audiences

Encore des auditions de témoins. Ainsi, les propos hallucinants des frères Massip s'étonnant que Marie Besnard ne se soit pas suicidée..., la surveillante-chef de la prison chargée par le juge d'instruction de piéger Marie Besnard ; les doutes reconnus et exprimés par Louise Pintou ; la déclaration du commissaire Noquet faisant part de son intime conviction et se retranchant sur les certitudes de l'inspecteur Normand.

C'est le défilé des experts en tout genre. Le Dr Cellier, psychiatre, chargé d'examiner la santé mentale de l'accusée s'écrie « elle est normale, anormalement normale... ».

Maintenant ce sont les experts chimistes et en toxicologie qui ont ramené le nombre des victimes de l'arsenic à six. La question de la liberté de Marie Besnard repose sur l'absorption de l'arsenic par les victimes de leur vivant :

- Contradictions, chamailleries et querelles d'experts : le Pr Griffon et le Dr Kohn-Abrest campent sur leurs positions et s'acharnent sur leurs doses d'arsenic.
- Mr Le Peintre ingénieur à la Ville de Paris vient témoigner que la terre des cimetières contient toujours de l'arsenic. Ainsi pourrait s'expliquer que la terre du cimetière de Loudun contiendrait un taux anormal d'arsenic car provenant de pesticides, du ruissellement sur le zinc des cercueils, des toitures des chapelles, des crucifix etc...
- Le Dr Truffert, spécialiste de la fixation de l'arsenic exogène sur les cheveux vient exposer que les cheveux peuvent fixer post mortem plus d'arsenic que le milieu dans lequel ils ont séjourné et donc on ne peut affirmer que l'arsenic trouvé dans les cheveux d'un cadavre y a été introduit de son vivant.

Des experts affirment que « *l'arsenic est insoluble, même si la terre en contient et ne peut pénétrer dans les cadavres* ». Le Pr Olivier de l'exploitation thermique de la Bourboule affirme que « *l'arsenic est soluble, c'est sa solubilité qui fait la valeur des eaux arsenicales de la Bourboule* ».

Difficile d'y voir clair, les opinions sont troublées et envahies par le doute. Après délibération, la Cour estime mal fondées les conclusions des parties civiles, les rejette et ordonne la nomination de nouveaux experts et la libération provisoire de Marie Besnard. Libération sous réserve du versement de 1 200 000 francs de caution personnelle et d'une provision de 1 000 000 pour frais et dépens de l'affaire. Sur ce dernier point, Marie Besnard devait payer les frais occasionnés par son emprisonnement !!!

Charles Trenet s'offre à payer la caution. Marie Besnard s'y refuse mais elle ne peut la payer, tous ses biens sont sous séquestre.

La famille et des amis réunissent la somme qui a été ramenée à 250 000 francs



**Frédéric Pottecher**

L'opinion publique se retourne et ne croit plus à la culpabilité. Frédéric Pottecher célèbre chroniqueur judiciaire à la radio et ensuite à la télévision croit à son innocence et lui fera dire « *57 mois de prison, 3 procès n'ont pas réussi à faire de Marie Besnard la coupable exemplaire* ».

Marie Besnard exige d'être jugée car comme le dit son avocat Me Gautrat  
« *Pas d'acquiescement au bénéfice du doute* »

Marie Besnard est mise en liberté provisoire et arrive à Loudun le 15 mai 1954 où elle devient une curiosité et où se pressent les touristes... A l'hôtel du Cheval Blanc situé en face de la maison de Marie Besnard, l'hôtelier se gausse en disant « qu'ici la farce est meilleure qu'en face... ». C'est la dernière farce à la mode

## Et on continue...

Les experts nommés le 1er avril 1954 par la Cour de Bordeaux se récusent arguant de leur incompétence en matière d'arsenic.

Le 15 février 1955, 3 nouveaux experts sont désignés dont le Pr Joliot-Curie

En novembre 1956, on découvre que les cercueils de la famille Besnard qui avaient été exhumés ont été bouchés avec du plâtre, matériau qui contient toujours des traces d'arsenic.

14 juin 1958 : Nouvelles exhumation de cadavres témoins pour procéder à des prélèvements pour faire des comparaisons avec ceux des victimes.

Résultats divergents selon les méthodes d'analyse employées. Les expertises ne sont toujours pas concluantes et on patauge.

Me Gautrat souligne auprès du président Nussy Saint Saëns que les expertises n'aboutissant à rien de tangible, que sa cliente commence à désespérer d'être jugée avant sa mort et en conséquence demande que le procès soit repris.

## Second procès de Bordeaux 1961

Réouverture du procès à Bordeaux le 22 novembre 1961. Le président Nussy Saint Saëns fait l'introduction suivante « *Une série d'erreurs conjuguées avec les lenteurs des expertises ont fait que vous attendiez depuis des années d'être fixée sur votre sort, lequel n'a pas cessé de préoccuper l'opinion. A travers vous s'est instituer le procès des expertises et même de la procédure criminelle. Je voudrais voir les passions se dissiper, s'éteindre les curiosités malsaines et que ce débat soit empreint de cette dignité qu'il convient lorsqu'il s'agit de juger son semblable* ».

Le défilé des protagonistes fantaisistes reprend. Vifs échanges entre experts aux conclusions contradictoires et les avocats de la défense.

Mr Batisse expert en dynamique des sols qui est allé sur place analyser les sables de la région de Loudun indique qu'ils sont gorgés d'arsenic et qu'on en trouve dans la maçonnerie des tombeaux et s'exclame « *vous avez enterrés vos morts dans une réserve d'arsenic* » et se tournant vers Marie Besnard « *cette femme est innocente* ».

Tout le monde est dans le doute. L'accusation elle-même émet des réserves telles qu'elle met en garde les jurés de la difficulté de juger.



**Deuxième procès à Bordeaux**

Les plaidoiries sont à la hauteur de cette affaire exceptionnelle

Maître Henri du Cluzeau est convainquant quand il déclare « *Monsieur le Procureur Général, vous avez dit votre conviction, nullement votre certitude, c'est là à mes yeux la meilleure démonstration – cette affaire a mis en cause les institutions, les données scientifiques et les hommes – j'aime la justice, j'aimerais qu'elle sorte grandie de cette affaire* »

Maître Gautrat demande aux jurés de s'appuyer plus sur la raison que sur l'intime conviction « *la raison exige que vous vous appuyez sur des faits et sur des preuves* » Il ajoute « *Pour moi il n'y a pas de doute dans cette affaire mais une certitude. Tout le procès de Marie Besnard repose en effet sur un mensonge et une erreur – le mensonge c'est le mensonge Bérourd – l'erreur c'est celle que nous avons mis en évidence après sept ans de travail. La modestie et la compétence du professeur Piedelièvre montre à quel point il faut être prudent sur une science qui est loin d'être exacte* ».

Maître Jacqueline Favreau-Colombier plaide comme si elle avait souffert elle-même et conclue « *dites-vous que si aujourd'hui c'est Marie Besnard qui est dans ce box, demain ce pourrait être vous* ». A ce moment, une partie de la salle d'audience s'est mise à pleurer. Les jurés doivent répondre 13 fois à la même question : « *Davaillaud Marie, veuve Besnard, a-t-elle volontairement attenté à la vie de xxx par l'effet d'une substance qui pourrait donner la mort plus ou moins promptement* »

A chaque question la réponse est non.

Le président Nussy-Saint Saëns « *Madame Besnard vous êtes acquittée et j'ordonne votre mise en liberté immédiate* »

Fin de l'affaire Marie Besnard

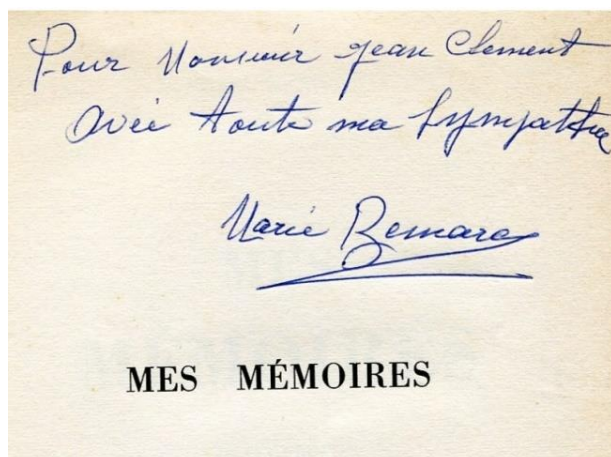
Depuis la fin du second procès de Bordeaux, elle vit à Loudun dans sa petite maison du Faubourg de la Porte de Mirebeau, aujourd'hui, avenue du Poitou en compagnie d'un ami dénommé Bonheure.

Elle y mène une vie tranquille et y écrit ses mémoires pour lesquelles elle sera interviewée à la télévision par Pierre Dumayet.

Elle meurt le 14 février 1980 à l'âge de 83 ans d'un cancer des os.

Ayant donné son corps à la science, elle ne rejoindra pas au cimetière de Loudun ses « chers disparus ».

Ainsi mourut la plus grande « empoisonneuse » de tous les temps qui, c'est certain, aura empoisonné les experts...



## Que retenir !

L'affaire Marie Besnard a démarré sur la base de ragots et d'une accusation malveillante. Auguste Massip l'accusateur, maniaque du Larousse médical était un être fantasque. Ainsi il fût condamné à une amende d'un million de francs pour avoir écrit une lettre d'injures au Général de Gaulle...



« La Pintou », ainsi surnommée par la presse, jouait le rôle de sa vie. Frustrée, nerveusement instable, supposée maîtresse de Léon, elle était en rivalité avec Marie Besnard concernant Ady Dietz. Depuis 1946, ce prisonnier allemand de 23 ans de bonne famille, participait aux travaux agricoles chez les Besnard et Marie, sans enfant, le traitait comme un fils.



L'entêtement du jeune juge d'instruction Roger, de la brutalité de l'enquête conduite par le commissaire Noquet et son adjoint Normand.

La légèreté des analyses des d'experts, de leur fatuité et querelles sans fin

La versatilité de l'opinion, chauffée par une presse à scandale et au parti pris dont les gros titres, d'agressifs et accrocheurs de « L'empoisonneuse » finirent en repentants de « La bonne dame de Loudun »

Le parisianisme se payant la tête d'un provincialisme attardé où l'arsenic serait « la poudre à héritage... »



La posture froide, figée de Marie Besnard, ses éternels vêtements de deuil, sa voilette et ses lunettes l'ont desservi auprès d'un public chauffé par une presse à sensations qui parlait « d'arsenic et vieilles dentelles », très titre de polar.

### **Arsenic et vieilles dentelles**

Elle resta en prison durant 57 mois. Elle ne fut jamais indemnisée pour cet emprisonnement abusif.

Elle gagna une renommée mondiale qui en fit une véritable héroïne de livres et de films où Alice Sapritch et Muriel Robin l'incarnèrent.

L'affaire Marie Besnard a permis par la suite de formidables progrès à la médecine légale et à la police scientifique. Elle a aussi démontré jusqu'à l'absurde les dangers d'une instruction bâclée, conduite trop souvent à charge.

Ces dérives sont malheureusement toujours présentes. Souvenez-vous des a priori du juge Pascal dans l'affaire de Bruay-en-Artois en 1972, de péripéties de l'affaire d'Outreau et du jeune juge Burgaud, des errements de l'enquête sur la disparition du petit Grégory...

Laissons la conclusion au président Nussy Saint Saëns de Bordeaux. « *Je suis obligé de constater qu'après plus de 10 ans de procédures nous sommes toujours tributaires d'erreurs de dactylographie. C'est regrettable pour la Cour, pour le ministère public, pour la défense, pour l'accusée, sauf peut-être pour la presse qui a plus de matière à se mettre sous la dent.* »

Ayant passé mon enfance et mon adolescence à Loudun j'ai connu plusieurs des protagonistes loudunais de cette affaire. J'ai entendu tout et son contraire.

Je voulais y voir clair et je terminerai en citant Voltaire « *Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent* ».

Décembre 2020

R Sw.

